



SITUATION DES ETABLISSEMENTS DU MORBIHAN

Maj : 27/04/2020

ETABLISSEMENT	VILLE	SITUATION
CHBA	VANNES	<p>Plan blanc déclenché le 13 mars 2020. 29 lits en réanimation complété par 16 lits unité d'hospitalisation de courte durée (UHCD) et d'unité Médicale d'Orientation (UMO), le service pneumologie et Médecine polyvalente sont actifs dans la filière COVID. Il manque des lits de réanimation compte de tenu des besoins accrus. Des patients de Vannes dont pris en soins sur l'hôpital de Pontivy. La direction de l'hôpital à fait le choix d'investir pour un testeur au COVID-19 au vu de la saturation de Rennes, Brest et Quimper. Le bloc opératoire intervient uniquement pour les urgences. Diminution des consultations. Le manque de respirateur pour ce faire sentir si l'afflux du nombre patients devenait exponentiel. Le pic épidémique devrait intervenir dans les jours qui viennent et la situation pourra rapidement s'aggraver, ce manque n'est rapidement pas résolu. Le port du masque chirurgicaux obligatoire pour l'ensemble du personnel Manque de masque FFP2.</p> <p><u>MAJ : 06/04/2020</u></p> <p>Les derniers chiffres du CHBA Nombre de cas confirmés dépistés</p> <p style="text-align: right;">1- au CHBA : 281 2- dans le Morbihan 372 3- en Bretagne 1171</p> <p>Nombre de patients hospitalisés : 50 dont 9 en réanimation et 10 en pneumologie Nombre de patients accueillis au centre de consultations ambulatoire : 1759 (au 31/03) Nombre de professionnels de santé : 22 pour le CHBA Nombre de patients guéris : 109</p>

		<p>Nombre de décès : 22</p> <p>Des professionnels de l'hôpital privé Océane sont venus en formation dans le service de réanimation du CHBA, 2 patients Covid ont déjà été transférés de la réanimation du CHBA à celle de l'hôpital privé Océane.</p> <p><u>MAJ : 10/04/2020 CE USD</u></p> <p>Moins de consultations à ce jour en COVID mais ceux qui viennent sont de plus en plus des professionnels. Pour les personnes de l'extérieur les examens style sang gazométrie sont fait directement a l'unité COVID. Les assistantes sociales, diététiciennes ou autres personnels qui n'ont pas de boulot vont aider au brancardage ? Pas de retour négatif de la part du personnel, pas de souci de matériels, souci tout de même avec les masques car vol donc les cadres les gardent dans leur bureau. Manque de respirateurs mais pas de chiffre exact.</p> <p><u>MAJ : 16/04/2020 :</u></p> <p>Nous te transmettons quelques infos.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ au niveau des masques, on a une dizaine de jours de stocks de chirurgicaux et FFP2 confondus.✓ pour le SHA nous sommes livrés en grand contenant, donc on recharge nos flacons.✓ nous sommes en difficulté pour les sur blouses.✓ les bons de carburants Total sont en cours de distribution, nous espérons une 2ème vague avec une priorité pour les étudiants qui ont travaillé sur cette période. <p>Nous commençons à être sollicités pour la prime COVID, nous te remercions pour ton mail qui est tombé au bon moment, et espérons avoir plus d'info dans les jours qui viennent.</p> <p>Il est en projet de créer une équipe mobile de prélèvements pour les EHPAD et les lieux d'hébergements de personnes handicapées, a l'échelle du secteur 4 probablement, la réflexion est en cours.</p>
--	--	---

		<p>Nous avons seulement une 20aine d'agents contaminés pour le moment, en proportion de nos effectifs, c'est sans doute peu.</p> <p>Pour les réactifs, nous sommes limités à 20-30 tests par jour effectué au CHBA, ces tests sont réservés pour les urgences.</p> <p>A ce jour, nous avons</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 7 patients hospitalisés en Réa ✓ 7 patients hospitalisés en Pneumo ✓ 7 patients hospitalisés à Decker (SSR COVID) <p>Et quelques-uns sur Auray en médecine.</p> <p>Environ, 5 décès COVID confirmé par semaine.</p> <p>La question de l'organisation de l'activité hospitalière se pose pour la sortie de crise....</p> <p>Notre plateforme d'écoute et de soutien psychologique est très peu utilisée. Le SST est lui-même moins sollicité.</p> <p>Hors COVID, la prime grand âge est validée par l'ARS ou le ministère, ainsi que celle pour les ARM au SAMU, cette prime arrivera incessamment sous peu.</p>
CHBS	LORIENT	<p>Plan blanc déclenché le 16 mars 2020.</p> <p>Déprogrammation de toute consultation, intervention ou acte sans perte de chance pour le patient.</p> <p>Le bloc viscéral a été prévu pour servir de salle de réanimation (capacité de faire 4 chambres de réa)</p> <p>La salle de réveil (SSPI) pour l'instant n'est pas prévue pour servir de réanimation mais sert pour les interventions chirurgicales urgentes, mais pourrait servir de salle de réanimation si besoin.</p> <p>Montée en charge des capacités de réanimation, par le dispositif de montée en charge progressive des capacités en réanimation et Unité de surveillance Continue (USC) est en cours de consolidation sur les territoires n°3 et n°8 (sans précision de capacité pour le moment).</p> <p>Mobilisation des lits de médecine polyvalente dédiés COVID-19 ainsi que le service de pneumologie (sans précision de capacité).</p>

	<p>La chirurgie et la filière de traumatologie et d'urgence sont maintenue au GHBS (hors vasculaire et urologique). Le service UCA a été transformé en Zone tampon COVID-19 pour les patients en attente de résultats. Le service va passer en 12H à compter du 21 mars, l'équipe estime être en sous nombre 2AS et 2 IDE pour 15 lits, le bionettoyage se fait par les ASH uniquement pour les patients COVID négatif, pour les patients COVID positif cette tâche incombe aux AS en plus du reste.</p> <p>Tout soignant, dès l'apparition des symptômes évocateurs de COVID-19 (Toux et fièvre) est invité à s'adresser à la filière ambulatoire COVID-19 organisée au sein du SAU. En cas de doute, c'est le 15.</p> <p>Le port du masque chirurgical est obligatoire à tout professionnel au contact des patients ou des résidents. Le nombre de masque est rationné à un masque par jour.</p> <p>Pour les masques FFP2, sont exclusivement réservés aux équipes de gestion du risques infectieux.</p> <p>Les formations sont annulées jusqu'au 26 avril 2020. Les stagiaires sont interdits.</p> <p>Les restaurants du personnel sont réorganisés depuis le 17 mars 2020 : La restauration sur place est suspendue, horaires d'ouverture sont élargis de 11h à 15h et proposent une offre de vente à emporter (sandwichs, repas froids). Les personnels doivent apporter leurs propres couverts.</p> <p>Dispositif de garde d'enfants des personnels, les écoles peuvent accueillir une dizaine d'enfants, mise en relation avec des étudiants et des retraités de l'établissement pour garder les enfants des professionnels à domicile financé par l'établissement ainsi que la prise en charge des contrats de garde conclus directement par des professionnels dans la limite des tarifs habituels du marché à savoir 10 euros/heure. 150 étudiants de l'IFSI sont confinés.</p> <p><u>Service de pneumologie :</u></p> <p>Un service dédié au covid-19, d'une capacité de 10 lits, qui seront réservés aux personnes nécessitant des soins intensifs et dit "réa +"(donc avec possibilité d'être transféré en réa et d'y être entubé si nécessaire)</p> <p>A partir d'aujourd'hui, les personnels sont formés sur des appareils d'oxygénothérapie non invasif, mais beaucoup plus efficace que les masques Haute concentration (Ervo qui sont utilisés sur Vannes mais que nos médecins ont du mal à utiliser par habitude du matériel d'avant-guerre.</p> <p>Un deuxième secteur de 15 lit sera dédié aux patients covid -dit "réa-"(non intubable-réclusé de la réa suivant l'âge, et le nombre de pathologie autre de covid...)</p>
--	--

		<p>Une psychologue sera régulièrement là pour l'équipe pour des entretiens en groupe et/ou individuel tout au long de la pandémie (a la demande de notre cadre)</p> <p>Les compétences de tous les personnels ont été recensé et, les anciennes de pneumo vont être réaffectées sur le pneumo</p> <p>Le 3ème secteur de pneumo, reste de l'hospitalisation complète dédié à la pneumo pure, sauf si ça dégénère ,le secteur de 13 lits deviendra unité Covid ,et la pneumo conventionnel sera sur le sur pneumo de Quimperlé</p> <p>Pour l'instant, le service à l'équipement nécessaire</p> <p>Le service de réa qui avait 5 lits jusqu'a présent en a maintenant 16.</p> <p>Peu de personnes testées aux urgences aujourd'hui (8)</p> <p>5 personnes testées positives sont en médecine polyvalente mais qui vont bien</p> <p>2 en réa dont 1 intubé</p> <p>Pour la CGT :</p> <p>Maj :</p> <p><u>UCA (Unité de Chirurgie Ambulatoire)</u></p> <p>Nous avons été interpellés par le personnel du service de l'UCA qui s'inquiète de leurs conditions de travail au regard de la situation actuelle.</p> <p>En effet, le service est affecté en zone tampon COVID 19, pour les patients qui sont en attente de résultats, ce qui engendre une prise en charge particulière pour les soignants.</p> <p>A ce jour l'équipe se compose de deux aides-soignantes et de deux infirmières dans la journée, d'une infirmière et de deux aides-soignantes la nuit.</p>
--	--	---

		<p>Cet effectif se révèle insuffisant au vu de la charge de travail, en effet les aide soignantes sont dans l'obligation de faire le bionettoyage des chambres quand le test COVID 19 s'est révélé positif car les agents de bionettoyage ne sont pas formés à cela. Ce qui entraine un manque de temps pour effectuer les autres tâches qui incombent à leur métier (prise en charge des patients, écouter et rassurer)</p> <p>De plus un manque de matériels se fait sentir au sein de service, pied a perfusion en nombre insuffisant, lits qui ne fonctionnent pas correctement (demande de réparation faite auprès des ateliers, mais toujours en attente, risque de TMS pour les agents).</p> <p>L'équipe a appris qu'elle allait travailler en 12H à partir de demain, et s'inquiète de savoir combien de temps elle va pouvoir tenir à ce rythme.</p> <p>Par conséquent nous avons demandé à la direction :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ D'augmenter le nombre d'aide-soignante et d'infirmière au sein de ce service ✓ De mettre le matériel nécessaire à la disposition de l'équipe ✓ De mettre en œuvre les réparations nécessaires pour que l'équipe puisse travailler dans de meilleures conditions. <p><u>Garde d'enfant du personnel</u></p> <p>La difficulté de faire garde ses enfants par des inconnues chez soi ne peut convenir à tous. L'appel aux étudiants qui ont été regroupés pendant des jours dans les salles et amphi est propice à une contamination au COVID-19. Également, la sécurité des enfants des professionnels, notamment sur la compétence et la question assurantielle des personnes intervenant auprès des enfants n'est pas à négliger. Il peut être entendable de faire appel à du baby sitting pour une soirée, mais là nous parlons des journées voire des semaines cela est tout autre chose. Il n'est pas concevable que laisser les soignant.es avec une telle charge psychologique en plus de la crise que nous traversons.</p> <p>La prise en charge financière des contrats de garde par des professionnels. Il serait méconnaître les difficultés en temps normal, des agents hospitaliers à trouver une assistante maternelle qui accepterait les horaires atypique, changement d'horaire fréquent... Le problème est amplifié pour les couples travaillant à l'hôpital.</p> <p>En cette période de crise de sanitaire, la difficulté pourra s'accroître avec la peur de garder des enfants d'une population de soignants exposés au COVID-19.</p>
--	--	--

		<p>En conclusion, ce dispositif même s'il était accepté par tous ne suffirait pas à répondre à l'ensemble des demandes. De plus, les retours des contacts téléphoniques avec la permanence ne sont pas de nature à rassurer. Selon les retours, les agents justifiants légitimement, le fait de ne pas accepter ce dispositif serait d'une manière rhétorique remise en cause de leurs consciences professionnelles et ne seront considéré en absence injustifiée. Si de telles consignes de ce genre s'avéraient exactes, cela serait pour nous totalement inacceptable. Dans ce contexte, il serait plus prudent de ne pas tirer sur une corde déjà fragile.</p> <p>Nous avons demandé à la direction (non exhaustif) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'application des congés exceptionnelles rémunérés d'une manière générale pour les femmes et hommes professionnels hospitaliers seul.es avec un/des enfants, à un des parents en couples travaillant à l'hôpital. Pour les autres au cas par cas. ✓ Des mesures de protections ou confinement à domicile (avec le maintien de salaire) en lien avec la médecine du travail des agents ayant des pathologies chroniques ou autres susceptible d'être à risques au COVID-19. ✓ En plus complément des mesures prise en interne, nous demandons un dispositif de dépistage quotidienne en amont du COVID-19 à tous les professionnels étant en contact avec des personnes fragilisées à risques. ✓ De réunir le CHSCT commun en comité restreint autant que cela s'avèrerait nécessaire. ✓ Les protocoles de l'application dans notre établissement du plan blanc et bleu. ✓ L'application facilitée de mesures sociales telles que l'octroi des CESU CGOS aux agents concernés, de l'acheminement des repas gratuits aux professionnels dans les unités pour limiter l'accès aux selfs du GHBS lieu pouvant être à risque. <p>L'établissement devra clairement anticiper que les soignants puissent être contaminés. Au-delà de la médiatisation pour la promotion des baby sitting, nous insistons :</p> <p>Un appel d'urgence aux recrutements massif de professionnels pour renforcer les équipes plus fortement mobilisées.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'annulation du non-renouvellement de contrats des agents contractuels. ✓ Le report des activités de soins non urgentes dans l'ensemble du GHBS dont la clinique du Ter (accueil de jour, consultations...) ainsi déployer les personnels ayant les compétences requises là où cela s'avère utile. Si cela n'est pas encore effectif. <p>Des CHSCT en nombre restreint sont réunissent d'une manière hebdomadaire.</p> <p>MAJ : Communiqué de presse</p>
--	--	--

	<p>Nous sommes toutes et tous confrontés à une crise d'une ampleur inédite. Dans toute situation, notre passé conditionne notre présent et détermine notre futur. Les vieilles doctrines du passé semblent refaire surface, l'adaptation des moyens aux besoins et non l'inverse, n'est toujours pas d'actualité !</p> <p>En effet, M. Véran, Ministre de la Santé, a publié de nouvelles recommandations pour une stratégie de gestion et d'utilisation raisonnée des masques de protection dans les zones où le virus circule activement.</p> <p>Dans ce cadre, les masques chirurgicaux sont mis à disposition des soignants exerçant au contact des cas possibles ou confirmés de patients Covid+, et non de tous les professionnels. Les masques FFP2 étant uniquement réservés aux manœuvres invasives respiratoires.</p> <p>Cette mesure n'est en réalité fondée sur aucune objectivité médicale, mais uniquement sur l'adaptation de la pénurie de masques. C'est une faute grave de l'état !</p> <p>La propagation du Coronavirus s'effectue à grande vitesse sur tout le territoire national. Depuis quelques jours, les résidents.e.s des EHPAD, si vulnérables, sont particulièrement touchés.e.s par ce virus, or il est demandé aux personnels de ne plus porter de masques.</p> <p>Il en va de même pour l'ensemble des services hospitaliers et à domicile ayant en soins des patients fragilisés. S'il y a la moindre personne âgée ou fragilisée contaminée au COVID-19, ça sera un vrai carnage !</p> <p>Les professionnels avec la CGT dénoncent l'incohérence de ne plus autoriser le port de masques, d'autant plus qu'ils viennent de l'extérieur et sont potentiellement contaminants. Il est hors de question de mettre en danger les résidents, patients et de la santé des personnels. Nous demandons à la Direction de ne pas faire appliquer aveuglément cette mesure. C'est incompréhensible et cela peut contribuer non seulement à une propagation du Covid19 au sein des structures mais aussi à alimenter encore plus le climat anxieux. Cette mesure est irrationnelle et criminelle !!!</p> <p>Pour la Santé de tous, nous exigeons du matériel et des masques de protection pour tous les personnels en contacts des patients avec l'ensemble des patients et résidents !!!!</p> <p>La CGT va déposer un droit d'alerte au GHBS et un courrier est en préparation à destination de l'ARS et du ministère de la Santé</p> <p>La Coordination des Syndicats CGT du GHBS</p> <p>Droit d'alerte déposé le 25/03/2020</p> <p>Droit d'alerte déposé le 03/04/2020:</p> <p>Concernant l'ensemble des personnels et stagiaires vulnérables et/ou en Affections de Longue Durée (ALD) à risques au COVID-19 du GHBS</p>
--	---

		<p>Conformément à l'article L4121-1 du code du travail, la direction prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs, elle comprend entre autres des actions d'informations. Nous demandons donc que l'ensemble personnels et stagiaires vulnérables et/ou en ALD à risques au COVID-19 doivent être placés à titre préventive et par délivrance, par écrit, à l'agent de l'avis du médecin du travail en autorisation spéciale d'absence (ASA), répondant aux strictes recommandations de l'HCSP.</p> <p>Également, nous demandons un communiqué au CHSCT du protocole défini en concertation avec le service de santé au travail, d'une cartographie des agents infectés par le COVID-19 et des services à risque au sein du GHBS.</p> <p>Article de presse :</p> <p>https://www.letelegramme.fr/morbihan/lorient/au-ghbs-la-cgt-exige-des-masques-pour-tous-les-personnels-25-03-2020-12531718.php?fbclid=IwAR15DZMIpquWC1WSm7d6WdRQUTiF2GWScs3cydxzyvRHuZUStkjSQR9PYY</p> <p>https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/coronavirus-la-cgt-demande-des-masques-pour-tous-les-personnels-du-ghbs-6791510?fbclid=IwAR1BcqHKQAg8nLAofePcjzNfqkvVzky2huUbe4bI00VxOHdD9eeqCFkQdmQ</p> <p>https://www.letelegramme.fr/morbihan/lorient/tous-les-soignants-du-ghbs-seront-equipes-de-masques-26-03-2020-12532348.php</p> <p>https://www.letelegramme.fr/morbihan/lorient/dons-au-personnel-soignant-les-syndicats-cgt-demandent-de-la-transparence-a-la-direction-du-ghbs-24-03-2020-12531243.php</p> <p>https://www.letelegramme.fr/morbihan/lorient/ghbs-l-union-syndicale-cgt-depose-un-droit-d-alerte-15-04-2020-12539764.php</p> <p>Après nos interventions, la Direction a prise la sage décision de revenir aux consignes en vigueur avant la diffusion de la dernière note et, sous réserve d'un suivi, à déroger aux consignes nationales.</p> <p>L'ensemble des agents du GHBS continuerons à porter un masque par jours ainsi deux pour les agents travaillant en 12h.</p> <p>Nous veillons à sa bonne application.</p> <p>Au jeudi 19 Mars 2020 à 9h : 8% des personnes testées sont positives au COVID-19</p> <p>Maj : 10/04/2020</p>
--	--	--

	<p>Petit rappel du communiqué sur les dons et sur la convocation de la SG CGT CHBS face à la direction et le Directeur, il ne s'est d'ailleurs ne s'est pas présenté.</p> <p>Deux DGI ont été fait un pour le manque de masque et un pour les personnels à risque</p> <p>Nous avons été reçus par le DRH pour chaque DGI, en ce qui concerne le DGI pour le manque de masque. Le DRH a estimé que celui-ci été justifiée par contre concernant le DGI pour le personnel à risque. Le DRH a été plus que désagréable et à estimer que c'était inadmissible de faire à nouveau un DGI et qu'eux étaient en crise et qu'ils étaient en train de préparer PARIS. Il a beaucoup plus joué sur la forme que sur le fond. Lors du CHSCT du Lundi Ludovic s'est présenté pour défendre le DGI mais il en a pris plein la tronche avec la médecine du travail, le médecin hygiéniste et la DRH.</p> <p><u>Communiqué 21/04/2020</u></p> <p><u>PRIME GRAND AGE : DE QUI SE MOQUE-T-ON ?</u></p> <p>Le décret n°2020-66 du 30 Janvier 2020 stipule qu'une prime grand âge doit être versée à tout agents titulaires ou stagiaires relevant des grades d'aides-soignants, ainsi que les agents contractuels relevant de la fonction publique hospitalière exerçant les mêmes fonctions.</p> <p>Par conséquent cette prime aurait dû être versée dès la fin janvier à chaque agent travaillant dans les services concernés, force est de constater qu'au sein de notre établissement cela n'est pas encore d'actualité.</p> <p>La direction à annoncer verser cette prime, MAIS UNIQUEMENT celle du mois d'Avril, car les finances de l'établissement ne permettent pas de verser le reliquat depuis janvier. La direction nous annonce qu'elle va faire en sorte de continuer à la verser les mois qui viennent, mais qu'en ce qui concerne le reliquat cela sera sujet à discussion lors d'un prochain CTE.</p> <p>Pour nous cela n'est nullement sujet à discussion c'est un dû aux agents, qui plus est a été voté et a été adopté par décret.</p> <p>Nous ne laisserons pas la direction léser les agents des services concernés qui sont régulièrement les oubliés ! Nous ne transigerons jamais sur les versements des primes dues aux agents, même si nous sommes plus pour une revalorisation des grilles salariales, mais un décret doit être respecté, personne n'est au-dessus des lois !</p> <p><u>PRIME COVID : EXTREME PRUDENCE !!!!</u></p> <p>Est-ce que notre établissement relève ou pas des hôpitaux qui pourraient éventuellement prétendre à la prime COVID ?</p> <p>La direction attend que le décret paraisse, et préfère attendre avant de se prononcer.</p>
--	--

Nous avons fait un communiqué en ce sens en date du 16 Avril, vous appelant à la prudence également, attendant donc le décret. PRUDENCE EST MERE DE SURETE !

En premier lieu, Nous revendiquons 300 euros/mois d'augmentation minimum pour tous les hospitaliers !

BONS ESSENCE TOTAL

Nous avons sollicité plusieurs fois la direction à ce sujet. Hier nous avons eu la confirmation que la direction a bien Commandé les bons à TOTAL et qu'elle attendait l'impression et la livraison de ces derniers.

Les bons d'achat seront non nominatifs et d'une valeur de 30 euros.

Maintenant la question qui se pose pour la direction est de savoir la répartition de ces derniers, elle nous propose de faire un groupe de travail.

Nous ne voyons pas l'utilité de faire un groupe de travail pour savoir qui a droit ou pas à son bon, pour nous il est clair que l'ensemble des agents du GHBS y a droit quel que soit son mode de transport. D'autant plus que l'établissement à commandé des bons en nombre pour l'ensemble des agents !

En effet la direction estime que si une personne vient en bus, bateau, vélo elle n'a peut-être pas besoin du bon. Mais qui sommes-nous pour juger ? Et pourquoi faire une différence ? Diviser pour mieux régner n'est pas notre devise !

Communiqué de presse 24/04/2020 :

PAS DE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS DU GHBS ?

Le gouvernement a annoncé une prime exceptionnelle de 500 à 1500 euros pour les soignants, « en première ligne jour et nuit » comme l'a dit le premier ministre pour valoriser et reconnaître l'effort dans ce contexte de crise.

En effet, par voie de communiqué le ministère des Solidarité et de la Santé précise que :

- Tous les agents travaillant à l'hôpital dans la trentaine de départements les plus touchés par l'épidémie recevront une prime de 1500 euros, versée quel que soit le statut ou le métier considéré (interne, agents de service, infirmiers, médecins)

- Dans les autres départements, les agents ayant travaillé dans les services COVID+ des 108 hôpitaux de référence percevront également la prime de 1500 euros. Les agents des autres services percevront une prime de 500 euros.

Fort heureusement le Morbihan n'a pas été aussi touché que d'autres départements par le COVID-19. Cela exclut la généralisation du versement de 1500 euros sur le département.

Le GHBS ne fait pas partie des 108 hôpitaux de référence (38 de niveau 1 et 70 du niveau 2). En Bretagne, seuls les agents CHRU de Brest (niveau 1), CHU de Rennes (niveau 1) et les hôpitaux de St Brieuc et de Vannes (niveau2) pourront y prétendre. Cela se vérifiera par la parution future d'un décret.

		<p>De notre point de vue l'ensemble des professionnels du GHBS se sont trouvés confrontés au COVID et ont donc pris le risque d'être contaminé et de contaminer !</p> <p>Au sein du GHBS, l'ensemble des agents, déjà très sollicités habituellement, se sont mobilisés et ont fait preuve d'une disponibilité, d'un professionnalisme, et d'une faculté d'adaptation dignes d'une véritable reconnaissance face à cette situation.</p> <p>Pourquoi notre établissement, qui rappelons-le a accueilli des patients d'Ile de France afin de soulager nos confrères, nos collègues et de permettre la survie et la guérison de ces patients dans des très bonnes conditions, ne pourrait-il pas également bénéficier de la prime ?</p> <p>Certes nous ne faisons pas partie des 108 hôpitaux de référence. Nous estimons que c'est une véritable injustice ! L'engagement professionnel et personnel de l'ensemble des agents de notre établissement est entier ! Pourquoi jouer la carte de la division, alors que dans notre pays l'ensemble des personnels de santé a été confronté à ce virus ?</p> <p>La CGT demande donc que l'ensemble des agents du GHBS perçoive la prime COVID ainsi qu'une revalorisation salariale d'un minimum de 300 euros par mois. Les personnels de l'hôpital ne sont ni des héros, ni des soldats et n'aspirent pas à devenir des martyrs, mais veulent enfin une reconnaissance à leur juste valeur. Cette demande est relayée au niveau national.</p> <p>En toute circonstance, les personnels hospitaliers sont les maillons d'une seule et même chaîne sans qui rien ne serait possible.</p> <p>https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/morbihan/lorient/pas-prime-soignants-hopital-lorient-craintes-cgt-1821210.html?fbclid=IwAR1ooBFTiNUJTErITKdfcuaAJTogpgow3tCmMb9wHT3lh3lcGZ3b2sN-Fgs</p>
CHBI	LE PALAIS (Belle île en Mer)	<p>Depuis le lundi port de masque obligatoire et à partir de mardi rétro-pédalage : plus de port de masque car dixit la direction " pas de cas avérés ". Alors que les services techniques et autres ont des masques.</p> <p>Exemple d'une AS de nuit en médecine doit reprendre le travail le 22 mars . Elle est asthmatique et à des problème cardiaque, elle m'a appelé pour savoir si elle était à risque , je lui ai répondu oui et de se mettre en arrêt . Elle vient d'appeler sa cadre qui était dubitative ...j'ai demandé à l'AS d'appeler le médecin du travail.</p> <p>Il est indispensable d'avoir des sentinelles dans chaque établissement pour faire remonter tous les dysfonctionnements.</p>

	<p>La directrice vient de me téléphoner, elle a eu Mr Couturier au Téléphone (DG CHBA) . Ils gardent les masques car pour l'instant pas cas avéré. Il n'y a que le SSIAD qui dispose de masques.</p> <p>Au CHBI, il n'y pas d'unité de réanimation.</p> <p>Nombreux lits de médecine ont été supprimés lors de la dernière restructuration</p> <p>Si, il faut évacuer à priori ce ne serait pas par hélico. Ni par le SNSM mais par ambulance, dans le bateau ...</p> <p>MAJ 20/03/2020 : Les transferts sur le continent de patients COVID 19 seront gérés comme nous le faisons tout au long de l'année pour les patients qui le nécessitent avec le DRAGON 56 et si besoin la SNSM. Des procédures de décontamination des transports sont prévues et l'établissement a fourni à la SNSM des moyens de protection en tant qu'acteurs collaborant aux transports sanitaires.</p> <p>Nous avons eu de nouveau confirmation ce matin que les transferts hélicoptés se feront bien avec le DRAGON 56.</p> <p>Nous avons eu de nouveau confirmation ce matin que les transferts hélicoptés se feront bien avec le DRAGON 56.</p> <p>De plus, lundi 16 mars un afflux de pe Les transferts sur le continent de patients COVID 19 seront gérés comme nous le faisons tout au long de l'année pour les patients qui le nécessitent avec le DRAGON 56 et si besoin la SNSM. Des procédures de décontamination des transports sont prévues et l'établissement a fourni à la SNSM des moyens de protection en tant qu'acteurs collaborant aux transports sanitaires.</p> <p>Nous avons eu de nouveau confirmation ce matin que les transferts hélicoptés se feront bien avec le DRAGON 56.</p> <p>Personnes de la région parisiennes se sont ruées vers belle ile pour rejoindre leurs maisons secondaires (150 piétons et seulement 15 insulaires°</p> <p>Avec le risque de contamination, il un risque de saturation de notre hôpital local. Le préfet a pris des mesures de limitation après l'intervention de la CGT le 18/03.</p> <p>DGI à été déposé le 25/10 à 11h36 :</p> <p>Objet : activation d'une procédure de Danger Grave et Eminent à l'heure de l'épidémie du COVID</p> <p>Madame La Présidente du CHSCT,</p> <p>Nous vous informons que conformément à nos prérogatives en termes de santé, sécurité et conditions de travail, nous vous demandons de déclencher une procédure pour Danger Grave et Imminent, au vu de la situation inédite que nous traversons il est indispensable de se s'interroger sur le cadre spécifique de la prévention liée aux agents biologiques.</p>
--	---

	<p>Le COVID -19 appartient au groupe 3 : il peut provoquer une maladie grave chez l'homme et constituer un danger sérieux pour les travailleurs et travailleuses. Nous constatons plusieurs risques au CHBI :</p> <ul style="list-style-type: none">• Risques d'exposition au CONORAVIRUS• Risques de désorganisation, de dégradation des conditions de travail. (Nous rappelons que le DGI du 11 septembre 2019 n'a pas été écarté) <p>vous demandons d'appliquer les mesures de l'article R4424-3 du code du travail en lien à l'exposition d'un agent biologique dangereux. Et par conséquent nous vous demandons de donner les moyens de se protéger à tous les agents et stagiaires du CHBI en leur donnant des masques. L'article R4424-3 du code du travail s'applique sans restriction. L'employeur est responsable personnellement et pénalement de la mise en danger d'autrui. Nous encourageons les salariés qui s'estiment menacés d'activer leur droit de retrait. L'objectif étant de protéger l'intégrité physique et mentale de tous les salariés et stagiaires du CHBI. Dans l'attente de la réunion, Cordialement,</p> <p>Christelle DUMONT- secrétaire CHSCT du CHBI</p> <p>À 10h36 le mercredi 25 mars 2020. Activation d'une procédure de Danger Grave et Imminent à l'heure de l'épidémie du COVID le 30 Mars : La procédure d'arrêt de travail simplifiée pour les personnes vulnérables à risques (voir le document du haut conseil de la santé publique). Des agents du CHBI sont dans ce cas, et pourtant ils sont au travail ce jour, Avec l'aval de leur médecin traitant et l'aval de la médecine " santé au travail " du CHBA. Nous vous demandons d'appliquer les directives du haut conseil de la santé publique pour protéger les salariés et stagiaires" vulnérables, considérés à risques " de l'établissement.</p> <p>https://www.letelegramme.fr/morbihan/le-palais/covid-19-le-personnel-de-sante-de-l-hopital-de-belle-ile-inquiet-30-03-2020-12533717.php</p> <p>MAJ : 10/04/2020 CE USD</p>
--	--

		<p>Deux DGI de déposer un pour le port des masques et un pour la médecine du travail, après le premier DGI il y a eu un CHSCT ou la direction a camper sur ses positions AUCUN CAS DE COVID, or le lendemain dans la presse 32 cas de COVID a Belle Ile. Les deux DGI ont portés leurs fruits car la santé des salariés est importante. Dernièrement modifications de circuit pour les insulaires, qui viennent se faire tester.</p>
EPSMS DE GRAND CHAMP	GRAND CHAMP	<p>Bilan EPSM</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de masques (on travail sans masques) • Grosse incohérence : Beaucoup d'aller et venue dans les services* • Refus de télétravail pour les paramédicaux qui pourraient le faire et qui sont en demande • Grosse inquiétude des soignants au vue de la gestion • Chef qui « minimise » la situation • Travail en sur-effectif dans les services <p>MAJ : 26/03/2020</p> <p>La MAS vient d'avoir des masques : 2 masques chir par jour/ par agent Les autres services de l'EPSMS n'ont rien ! la MAS uniquement a été doté car la population accueillie est plus fragile.</p> <p>Depuis le 27/03/2020 : Masques chirurgicaux pour tous les établissements de l'EPSMS Pas de travail en effectifs réduits</p> <p>MAJ : 10/04/2020</p> <ul style="list-style-type: none"> • CHSCT hier en visioconférence : Mise en place de masque sur l'ensemble de EPSMS • Matériel de prêt si cas avéré : lunettes, sur blouses,. • Pas de départ en familles, les résidents sont calmes • Cas avéré chez un professionnel mais a été mis en retrait rapidement : pas d'épidémie • L'IME est fermée donc le personnel vient renforce l'équipe de la MAS, notamment sur les WE • La DRH prend en compte les heures des agents qui ne travaillent pas et qui sont obligés de rester chez eux. <p>Ces heures sont comptabilisées en 7</p>
EPSM ST AVE		<p>La situation catastrophique à l'EPSM de Saint Avé.</p> <p>La psychiatrie est oubliée : nous manquons de masques car nous en avons donné au CHBA (ainsi que le SHA donné au CHBA).La direction a demandé aux syndicats s'ils pouvaient donner des essuies mains et du savon.</p>

	<p>Nous n'avons trop peu de masques (il reste 200 masques FFP2 , et des masques chirurgicaux ?) et ils sont réservés au service d'entrée et d'accueil des patients.</p> <p>Les agents « paniquent » selon la direction et les cadres donnent au compte-goutte les masques qui sont notés (les cadres gardent les masques dans leur bureau et note sur un listing (masque donné + date + nom de l'agent).</p> <p>Nous manquons aussi d'embouts à usage unique pour nos thermomètres tympaniques car dans tous les services depuis début mars nous devons prendre la température de tous les patients deux fois par jour (ne parlons pas de la charge de travail, un patient = 1 min supplémentaire pour prise de température...), les hôpitaux de jour ont une file active par jour de 70-80 personnes. Actuellement (depuis lundi et les mesures de confinement) , tous les hôpitaux de jour ne sont pas fermés.</p> <p>Le service de l'EPHAD (UHR et USLD) est en grande difficulté , en lien avec les mesures de confinement et au vieillissement de la population accueillie :</p> <p>Les familles aidantes, donnaient le gouter et l'hydratation aux personnes démentes déambulant, aidaient à l'entretien du linge des résidents, actuellement, ne sont plus présentes depuis le confinement.</p> <p>Le kiné de l'EPHAD est malade, confinement chez lui, il levait et faisait marcher les résidents. Des personnels déjà épuisés, usées à qui la direction en demande encore plus....</p> <p>De plus, le coronavirus entraine une décompensation psychique importante, les patients sont plus agités, le service USIP(USIP = Unité de Soin Intensif Psychiatrique) est plein, sur 29 places, mardi , nous avons 32 patients , 4 chambre d'isolements mais 6 patients nécessitant des isolements et contentions en chambre, mardi , nous avons dû faire face à 3 crises d'agitation. Et les mesures de confinement n'améliorent pas la chose car peu de soupapes de décompression.</p> <p>MAJ 10/04/2020</p> <p>2 personnels infectés a l'extérieur +2 personnels infectés ?? aucun résident contaminés ? une unité dédiée au COVID mais pour l'instant pas occupée. Le personnel a été formé , sur Intranet il y a beaucoup d'information donnée sur COVI. Les patients sont difficilement confinés ils sortent dans le parc mais pas ensemble pour éviter les contacts. Tout va bien a ST AVE, la direction communique bien</p> <p>https://www.letelegramme.fr/morbihan/vannes/coronavirus-des-soignants-de-l-epsm-s-affolent-du-manque-de-masques-22-03-2020-12530486.php</p>
--	---

BIH	CAUDAN	Pénurie de blouses et surproduction. Pas assez de personnel et de matériel
CHCB	NOYAL PONTIVY	Plan blanc déclenché le 20 Mars 2020 Pour le CHCB, la situation est la suivante : - Concernant le circuit des patients possiblement COVID 19 : - Accueil dans une unité dédiée : Salle ORSEC - Si besoin d'une hospitalisation : ouverture d'une unité de 26 lits COVID19 en lieu et place de l'unité de chirurgie ambulatoire (possiblement extensible à 40 lits). - Réactivation de l'ensemble des lits de l'USC (11 lits extensible à 15) - upgradée en lits de réanimation. (reste à équiper 8 respirateurs en plus). - Déprogrammation des activités médicales et chirurgicales non urgentes. - Concernant le personnel : - La problématique essentielle est la mise à disposition des EPI en nombre suffisant dont notamment la problématique des masques chirurgicaux et FFP2. A ce propos, il faut interpeller l'ARS sur ses consignes incohérentes : dans un premier temps, la doctrine ministérielle a été de permettre à tous les personnels (soignants et non soignants) de se protéger par le port d'un masque chirurgical (et protéger aussi les patients) puis d'évoluer vers une nouvelle doctrine qui est de ne porter les masques qu'en situation de risque avéré ou suspicion. Ce changement est incompris et génère une angoisse importante alors que nous n'avons pas encore de cas de COVID19. Il est essentiel de faire passer le message aux tutelles que le personnel au contact des patients doit pouvoir se protéger sans quoi il y aura une augmentation massive de l'absentéisme lors de l'afflux des victimes (mais aussi qu'il faut protéger les patients). La question des stocks n'est pas neutre mais dans l'attente d'un approvisionnement suffisant, il faut autoriser le personnel à porter un masque sur une durée supérieure (sans compter que la doctrine proposée est plus consommatrice de masque sans que le patient ne soit réellement porteur du virus). - Pour les autres EPI, il faudra des SHA, des sur-blouses et charlottes en nombre suffisant pour faire face aux patients malades qui vont arriver.
EHPAD DE QUIBERON	QUIBERON	Interdiction des visites très tôt, ainsi que le port du masque pour tout le personnel, les pharmacies déposent les médicaments à l'accueil, les médecins se déplacent vraiment si cela est nécessaire (avec port de masque), renforcement de l'équipe ménage et lavage des mains à volonté. Prise de la température des résidents tous les jours CONFINEMENT DES PERSONNELS A L'EHPAD depuis le 6 avril :

	<p>Suite à l'allocution du ministre des Solidarités et de la santé de samedi 23 Mars, dès le dimanche, la directrice de l'EHPAD de Quiberon s'est prise d'un excès de zèle en contactant le personnel en demandant aux personnels de</p> <p>préparer leurs valises au motif qu'ils seraient confinés dans l'EHPAD. La semaine qui a suivi, la direction a réuni les instances dans l'irrespect des règles statutaires prenant de court les représentants du personnel.</p> <p>Par une note de service du vendredi 3 Avril communiqué après 17 h, la direction de l'EHPAD « La Rose des vents » a décidé de recourir au confinement des professionnels sur le principe affiché du volontariat des agents sur une période de 14 jours à partir de Lundi 6 Avril 2020 à 7 h.</p> <p>Au délai de la forme litigieuse et l'affiche vertueuse de ce dispositif, se cache en réalité le mépris de la réglementation du temps de travail, du droit à la vie privée, des gestes barrières et des règles élémentaires, pourtant appliqué scrupuleusement par les professionnels de l'EHPAD qui a permis de contaminer aucun résident.</p> <p>Et pourtant, ces dernières années, les personnels de l'EHPAD ont dû subir des suppressions de personnels, ce qui a largement contribué à dégrader leurs conditions de travail et s'est traduit par l'amplification de risques psychosociaux.</p> <p>Dans cette situation de crise et extrêmement anxiogène pour tous et en particulier pour les personnels des structures de soins. Ce dispositif en plus des contraintes engendrées par le confinement des professionnels « volontaires », s'ajoutera à celles et ceux qui ne souhaitent pas être volontaire pour des raisons familiales ou personnels, se verront imposer des congés annuels entre 2 week-ends de travail et cela aura pour effet de générer des inégalités entre agents qui seraient susceptibles engendrer des conflits de valeurs stigmatisantes entre professionnels et/ou créent des volontaires contraints.</p> <p>Dans un climat social déjà tendu, il est nécessaire de garder son sang-froid, il est donc inutile de prendre des mesures en dehors de tout cadre légal, qui alimenterait le catastrophisme et la psychose, en plus des difficultés aux agents. Cela n'apporterait à ce jour rien de plus aux résidents accueillis, car l'implication quotidien des personnels est totale, grâce à l'excellent professionnalisme et dévouement dont ils font preuve.</p> <p>Nous craignons de voir se multiplier des initiatives zélées par certaines directions.</p> <p>Au prétexte de la crise, les personnels ne doivent pas tout sacrifier pour tous et n'importe quoi au nom de la solidarité. Ils ne sont ni des héros, ni des soldats et n'aspirent pas à devenir des martyrs. Ils ne veulent pas être sacrifiés au champ d'honneur de la santé.</p> <p><u>MAJ 10/04/2020 CE USD</u></p> <p>Le 2 Mars nous avons commencé par interdire l'accès aux familles, ensuite nous avons isolé les résidents dans leurs chambres, mises en place des mesures barrières. Le 1^{er} avril ANNE GAELLE a eu Mme NICOLAS eu tel car elle a été testé pour le COVID, après discussion accord de report du CHSCT qui devait avoir le lieu le 2 Avril a la semaine suivante. Malgré cela le 2 Avril 2 personnes de la CGT sont allés a un pseudo CHSCT ou rien n'a été voté, une info a été donnée, le vendredi pseudo AG ou annonce du confinement dès le 6 Avril avec personnel, qui vont travailler 6 jours sur 7 et au</p>
--	--

	<p>but de 15 jours repos d'une semaine en récup, cela a créé le mécontentement des personnes présentes à l'AG . Le personnel présent ne veut pas être confiné, donc ce personnel va être placé en CA, récupération.</p> <p>Hier non CTE reporté à mercredi 14h30, car Mme NICOLAS souhaite réitérer le volontariat du personnel. La DRH va envoyer un mail à l'ensemble du personnel pour relever qui veut être volontaire.</p> <p>Anne Gaelle est très agacée et très touchée par ce qui se passe, car elle est très isolée ces collègues CGT ne sont pas très compréhensifs sur le communiqué qui a été fait par LUDO.</p> <p>Christine de la CGT a été en colère contre une représentante CFDT qui a averti Anne Gaelle du confinement. Il n'aurait pas fallu l'avertir POURQUOI ???</p> <p>La question d'un DGI se pose et il est vrai que cela serait très intéressant de le faire car comme le fait remarquer Christelle Derrière Mme NICOLAS il y a Mr COUTURIER donc il faut qu'il sache.</p> <p>Yoan (EPSMS GRAND-CHAMP) pose la question de savoir où dort le personnel ? ANNE GAELLE répond que la directrice dort dans son bureau que les soignants dorment à deux dans des chambres qui sont disponibles, bonjour les distances.... ANNE GAELLE(SG) fait remarquer que les personnes qui ont été volontaires pour le confinement ne sont pas forcément bienveillantes envers les personnes âgées en temps normal</p> <p>ANNE GAELLE fait également remarquer que les soignants sont très professionnels et ont à cœur leur métier et le bien-être des résidents mais qu'elles ne sont pas de bonnes sœurs</p> <p>Yoan (EPSMS GRAND-CHAMP) pose la question de la vie de famille par rapport aux professionnels, il y a SKYPE, ANNE GAELLE (SG) l'informe qu'une de ses collègues qui a 3 enfants en bas âge s'est tout de même proposée volontaire pour le confinement, ANNE GAELLE pense que le personnel cherche la reconnaissance de la direction en effet il y a quelques temps une enquête qui a révélé le mal-être au travail du personnel donc..</p> <p>Ludo fait remarquer que nous marchons sur des œufs car si nous communiquons nous risquons de perdre des militants, si nous ne communiquons pas c'est la même chose. MACron a bien organisé la comm en disant que nous étions des héros,, certains de nos collègues se prennent au jeu, en faisant des cœurs, il va nous falloir voir maintenant comment communiquer. Mais nous n'allons pas changer pour autant notre façon de faire. NOUS SOMMES CE QUE NOUS SOMMES !!!! Quiberon est une expérimentation dans le genre confinement il ne faudrait pas que cela se généralise. Ludo fait remarquer à ANNE GAELLE (SG) qu'elle est peut-être seule sur l'établissement mais que nous sommes derrière elle pour l'épauler.</p>
--	---

Christelle fait remarquer que nous pourrions peut-être interpeller le défenseur des droits, Ludovic dit le juge également. LA question d'un DGI se pose, Anne GAELLE (SG) fait remarquer qu'ils attendent le CTE de mercredi prochain (15 avril).

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 14/10/2020

Les représentant.es du personnel mandaté.es CGT au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de l'hôpital public de Belle-Île en Mer et du Groupement Hospitalier de Bretagne Sud ont déposé.es un Droit d'alerte pour Danger Grave et Imminent concernant l'exposition des personnels hospitaliers vulnérables à risques au COVID 19.

En effet, le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP), fondée sur des études statiques et médicales considère que les personnes à risque de développer une forme grave d'infection au COVID-19 sont notamment les personnes aux antécédents (ATCD) cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée, ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque, diabétiques insulino-dépendants non équilibrés ou présentant des complications secondaires à leur pathologie ; une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ; présentant une insuffisance rénale chronique dialysée ; malades atteints de cancer sous traitement, les femmes enceintes...

Pour la CGT, il est inconcevable de ne pas prendre suffisamment en compte la fragilité de certains agents, par conséquent nous demandons à Monsieur Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé que l'ensemble des personnels et stagiaires vulnérable et/ou en Affection de Longue Durée (ALD) à risques au COVID-19 doivent être placés à titre préventif en arrêt maladie ou autorisation spéciale d'absence (ASA) par le médecin du travail ou traitant sans préjudice. Également donner la possibilité aux professionnel.les de nos secteurs d'activité d'accéder au service de télédéclaration simplifiée de l'assurance maladie « Ameli » car impossible à ce jour.

Malheureusement, très exposés, trop de professionnel.les hospitaliers sont contaminé.es au COVID-19 et parfois gravement dans l'exercice de leurs fonctions en France.

Nous ne pouvons accepter que la vie des agents se joue à la « roulette Russe », Il faut absolument que l'ensemble du personnel soignant ou non soit protégé. Leur sécurité et leur santé sont et seront toujours notre priorité en particulier celles et ceux qui sont les plus fragiles.

La CGT a d'ores et déjà saisie le ministre à ce sujet.

		https://www.letelegramme.fr/morbihan/quiberon/personnel-confine-a-l-ehpad-de-quiberon-la-cgt-denonce-le-zele-de-la-direction-09-04-2020-12537472.php
CLINIQUE OCEANE	VANNES	<p>Conditions de travail à La Clinique Océane.</p> <p>1. Protection sanitaire appliqués ? - Port de masque obligatoire pour tous. - Formation technique sur l'habillage/déshabillage d'une PEC patient covid+</p> <p>2. Réunion extraordinaire cse ou commission CSSCT ? - information CSSCT durant la semaine du 2 Mars (petite réunion infos) - plénière cse le 16Mars transformé en cse extraordinaire sur la situation covid 19 et l'organisation des services (30 minutes nous ont été accordés)</p> <p>3. Chômage partiel ? Aucun salarié pour le moment</p> <p>4. Télé travail ? Oui pour les bureaux RH/DRH et quelques administratifs.</p> <p>5. Prise de congé ou rhb ? - Pour certains service RHB imposé sinon fortement recommandé ailleurs - Les Contrat cdd rompu. - Annonce de la direction, si besoin ils acceptent de débloqués les compte épargne temps...</p> <p>6. Arrêt de travail/ garde d'enfant et délai de carence ? - 3jours de carence - Arrêt de travail pour garde d'enfant pris en compte mais avec une réserve de la direction sur le paiement des indemnité securite sociale car école réquisitionnée. D'ailleurs il y a des défaillances au niveau des réquisitions d'école, tous non pas d'accès !!</p> <p>7. Augmentation temps de travail demandé ? Pas pour le moment car prise RHB mais nous devront être dispo lorsque le pic sera arrivé. Il est important de nous reposer maintenant nous ont-il dit.</p>

		<p>8. Ce qui est prévu au niveau syndicat</p> <ul style="list-style-type: none"> - compte rendu du CSE extra diffusé dans les services avec rencontre des salariés. - permanence ouverte le lundi si besoin - demande d'info à la direction qui nous a envoyé par mail le point situation fait ce mercredi 18..
EPSM CHARCOT	CAUDAN	<p>Interdictions des visites, plan blanc activé le mardi 17 mars à midi.</p> <p>Filtrage des entrées au portail principal par les personnels des services techniques – amplitude de 6h à 21h30 avec masques.</p> <p>Distribution de masques dans tous les services de soins</p> <p>Arrêt des activités thérapeutiques, maintien des prises en charge individuelles</p> <p>« Effectif minimum » mis en place dans les unités de soins mais aussi administration, techniques...</p> <p>A la dernière cellule de crise à laquelle la CGT assiste au titre du CHSCT, il est évoqué d'utiliser le PAIS qui devait geler faute de médecin, et d'en faire une unité dédiée COVID 19 avec les personnels en place saufs ce qui sont dit à risques.</p> <p>Un appel aux volontariats est fait dans chaque pôle soit une capacité de 15 lits, mais il y a des chambres doubles et triples dans ce bâtiment.</p> <p>Il est évoqué si l'afflux de patients psy + COVID 19, de réouvrir le rez- de chaussé du bâtiment 23A qui a fermé en 2017.</p> <p>Il y a deux endroits dit sensible « la cellule psy de la prison » et les Urgences Médico Psy au Scorff.</p> <p>L'hôpital du Scorff demande à renforcer la prison car des cas sont avérés là-bas c'est en étude.</p> <p>Ce matin une suspicion chez un patient, test de la grippe négatif.</p> <p>On demande aux ASH de gérer les commandes de tabac dans tous les services !</p> <p>Tout le monde est censé être confiné mais on veut faire tourner certaines équipes à effectifs plein...</p> <p>Ce n'est à rien n'y comprendre.</p> <p>Voilà pour aujourd'hui.</p>
CH PORT-LOUIS/RIANTEC	PORT-LOUIS	<p>Retour du CH Port-Louis/Riantec,</p> <p>Plan bleu déclenché le 9 Mars 2020 (confinement de l'ensemble des EHPAD)</p> <p>Garde d'enfants :</p> <p>Les personnels s'arrangent, pour la plupart, par leur propre moyen, (ami, mari...), ne veulent pas laisser leur enfant à des inconnus.</p> <p>Livraison de la BIH et du GIP sur Port-Louis :</p> <p>Feuilles de traçabilité remplie par les infirmières avec nom du livreur, âge, température prise et signature. Problème : certains livreurs ont des gants, tout le monde n'a pas de masque, pas de masque pour la BIH.</p>

		<p>SHA mis à toutes les entrées, ajouté au sous-sol car le personnel et la livraison rentre par-là. (Demande faite aux cadres sur les 2 sites par les membres CGT du CHSCT de Port-Louis/Riantec), mise en place.</p> <p>Les consignes de la direction circulent bien sur les sites. Attestation de déplacement Garde enfant Règle d'hygiène Port du masque pour tous les agents....</p> <p>Interrogation sur le passage de l'aumônier sur les sites et de maintenir ou pas la messe. La question sera posée lundi au CHSCT</p> <p>CHSCT extraordinaire toutes les semaines</p> <p>Pas de personnel testé positif sur les sites ni de résidents jusqu'à présent.</p> <p>MAJ : 10/04/2020 CE USD</p> <p>Sophie fait remarquer qu'elle n'a pas bcp travaillé, elle n'est au travail que le week end, pas de cas COVID ni soignant ni résidents, les masques ça va, ça colle. Sophie et Catherine se sont proposés grandement pour aller travailler dans leur service mais pas de besoin. Dans les EHPAD pas de souci, 3 résidents tester mais négatifs, nous avons été obligés de changer certaines personnes de chambre au cas où il y aura confinement car certains résidents ne pourront pas être confinés ensemble.</p>
CRF KERPAPE	PLOEMEUR	<p>Pour le SSR mutualité qui comprends les établissements de Kerpape, Keraliguen, Le phare:</p> <p>Les visites sont déjà interdites depuis plus d'une semaine. Le plan blanc est déclenché depuis une semaine ; Des réunions de crise sont effectuées tous les jours avec le CSSCT et la direction Ainsi que la corp médicale pour faire l'état des lieux et des mesures à prendre rapidement. La grande question sur les masques se pose tous les jours, pour la protection de tous !!!!! Les organisations des horaires des soignants et ASH sont en train d'être revu pour un fonctionnement en 12h sur Kerpape et Keraliguen.</p>

		<p>Nos établissements ne sont visiblement pas prioritaires pour recevoir des masques pour nos équipes soignantes tous métiers confondus et pourtant nous avons une population affaiblie et à risque au vue de leurs handicap.</p> <p><u>MAJ 25/03/2020</u></p> <p>Prise en charge des patients: - confinement en chambre de tous les patients avec rééducation en chambre par les professionnels avec port de masques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suspension de la facturation télé et internet, livraison gratuite du journal - intervention des psychologues renforcée <p>Pour le personnel : - chaque professionnel entrant dans une unité de soins doit porter un masque chirurgical</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les professionnels des services de soins ont une dotation de 2 masques chirurgicaux sur une plage horaire de 8 heures avec émargement. -pour les professionnels des unités de soins(IDE/AS/ASL) livraison des repas dans chaque unité de soins pour tous les professionnels à titre gracieux pendant le confinement. - mise à disposition d'un numéro pour soutien psychologique destiné aux salariés - Navette prise en charge par l'employeur pour les salariés ne pouvant plus rentrer par les transports en commun sur les horaires décalés (CTRL plus apres 19h)
EHPAD TI AIEUL	CAUDAN	<p>Les visites sont interdites depuis 15 jours et les résidents sont confinés en chambre depuis hier .il n'y a pas de cas pour le moment. Nous avons des masques chirurgicaux.</p>
MAS/EHPAD	GUEMENE	<p>Concernant la situation à l'hôpital de Guémené et plus particulièrement à l'EHPAD (170 Résidents). Depuis le mardi 17 mars plus de port de masque du fait d'après la direction de cas non avérés et d'un stock limité de masques.</p> <p>Suite à la générosité d'une entreprise du coin qui nous a offert des masques, depuis lundi 23 nous avons pu négocier 1 masque chirurgical par jour a utiliser surtout au moment de la toilette. Actuellement l'Etablissement est épargné mais l'inquiétude monte au niveau des soignants comme des résidents d'ailleurs qui n'ont plus de visites de leurs proches depuis bientôt 1 mois.</p> <p><u>MAJ 16/04/2020</u></p> <p>Pour la MAS aucun résident ni personnel COVI+, les réisdents ne sortent plus depuis le 15 mars, ça se passe très bien, Monique fait remarquer qu'ils ont la chance de pouvoir sortir dans le parc avec les résidents donc cela apaise les tensions qu'ils pourraient y avoir.</p>

		<p>Deux masques par jour, le personnel ne mange plus au self mais dans la salle d'animation avec distanciation et gestes barrières. En ce qui concerne les familles, la communication se fait soit par skype soit par téléphone.</p> <p>En ce qui concerne l'EHPAD, deux masques par jour également, les résidents sont dans leur chambre, malgré tout certains résidents sont en chambre double pas de possibilité de dédoubler.</p> <p>Si des cas de COVID venaient à se déclarer en EHPAD, la question a été posée de savoir comment cela allait être géré, : transfère des résidents en médecine si lits médecine libérés, mais pour l'instant aucune infos supplémentaires Au niveau service technique ils ne sont que 2 au lieu de 4 une semaine sur 2, au niveau de la lingerie elles sont 2 au lieu de 3, mais que pour elles c'est compliquée car le travail n'a pas été réduit !</p>
EHPAD EDILYS	LORIENT	<p>L'EHPAD est confiné depuis le 10 Mars 2020</p> <p>14/03 : Un salarié est testé positif au COVID-19, Il était arrêté depuis le 9/03. Le même jour, l'IDE distribue des masques aux salariés, la direction ne souhaitait pas que tous les salariés portent des masques avant de réviser. Un résident a été hospitalisé à l'hôpital de Scorff testé Covid positif et décédé le 16/03/2020. Le 17/03 : Visite d'un urgentiste à faire hospitaliser 4 résidents testés positifs au COVID-19. Le retour d'un résident COVID+ à la résidence. Renfort (2 personnels) Fonctionne avec IDE intérimaires et IDE clinique mutualiste. 5 résidents sous oxygène Personnels non testés 43 cas au COVID-19 plus aucun test ne sera effectué et plus d'hospitalisation... Voici un petit compte rendu de ce qui se passe dans cet établissement, personnel titulaire absent +++n en confinement ou malade.... Manque de matériel plus que criant, 2 sur blouses et 2 masques par IDE pour la journée sur les personnes COVID 19. Mardi 5 personnes sous oxygène, (uniquement à disposition 5 bonbonnes d'oxygène) donc si détresse respiratoire chez autres patients, on enlève à l'un pour mettre à l'autre Lors des transmissions équipe en pleure +++, en angoisse, Médecins et direction ont prévenus les équipes que de toute façon ils allaient perdre les patients. Les urgences de Scorff refusent à l'heure actuelle de prendre ces patients car ils sont âgés et vont mourir Les patients de cet établissement qui sont COVID 19 savent qu'ils vont « crever » dit les patients eux même</p>
UDAF	MORBIHAN	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les mesures de protection sanitaire appliquées aux salariés ?

	<p>La plupart des salarié-e-s travaillent en télétravail depuis le 16 et 17 mars(midi) et assure le suivi des personnes sous protection (2500 personne suivies sous curatelle, tutelle, sauvegarde justice, mesure accompagnement judiciaire) au téléphone et par courriel.</p> <p>Décision de la direction anticipée le dimanche 15 mars par courriel interne et externe avec un questionnaire. Avant cela des décisions ont été prises le 4 mars et le 10 mars.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelques salarié-e-s se rendent sur les antennes pour le courriers ou n'étant pas outillé en matériel informatique. Peu de salarié-e-s sur les antennes ne prenant pas ou peu de risques de contamination. • Quelques cadres et personnel comptabilité et administratif de la direction se rendent à tour de rôle sur les antennes. • est-il prévu : une réunion extraordinaire du CSE et/ou de la commission SSCT, si elle existe, portant sur ces mesures ? <p>Un CSE a eu lieu le 10 mars 2020 où des décisions ont été validées lors du passage en niveau 2 (pas de VAD en cluster, salariés résidant clusters devant rester à domicile sans perte de salaires, ...) et des discussions anticipant le niveau 3 et en particulier la fermetures des antennes.</p> <p>Depuis le 4 mars 2020, plus d'autorisation de voir les majeurs protégés sauf exception, limitation des temps de réunion ou du nombre de personnes présentes en réunion, ...</p> <p>Le 13 mars décision de fermer les antennes au public.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le chômage partiel est-il décidé ? Si oui, pour combien de temps ? <p>Non.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du télétravail a-t-il été mis en place pour certains salariés dans l'entreprise ? <p>Oui pour la totalité des salarié-e-s étant outiller, avec achat de licence et soutien de l'informaticien.</p> <p>Quelques salarié-e-s n'ont pas la couverture internet suffisante, le matériel adéquate (windows 7 ou 10) ou de forfait interne ont choisit de venir travailler sur les antennes. Mais, très limité 3 salariées sur 40 par exemple sur Lorient.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'employeur a-t-il demandé de prendre des congés ou des JRTT avant la mise en place du chômage partiel ?
--	---

		<p>Rien sur ce sujet pour l'instant.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que les droits relatifs à l'arrêt de travail pour la garde d'enfants sont bien appliqués ? Un délai de carence a-t-il été imposé par l'entreprise ? <p>Oui rien à ce sujet car les salarié-e-s jonglent entre garde d'enfants et télétravail, mais il y a un libre arbitre de travail par chacun-e en respectant ses horaires classiques de travail.</p> <p>Délai de carence pris en charge par l'entreprise.</p> <ul style="list-style-type: none"> • une augmentation du temps de travail a-t-elle été demandée aux salariés présents ? (préciser les modalités) <p>Non, à ma connaissance.</p> <ul style="list-style-type: none"> • le syndicat a-t-il prévu une permanence pour informer les salariés (sous quelle forme) ? <p>Pour l'instant, je n'ai pas encore échangé sur le sujet avec mes collègues syndiqués.</p>
PEP 56	MORBIHAN	<p>Les mesures prises au PEP56 sont diverses :</p> <p>Nous avons 32 établissements et services organisés sur 4 filières. Les filières enfance jeunesse, centre de vacances et petite enfance (filières commerciales et de délégations de services publiques) sont presque totalement fermées avec la quasi-totalité des salariés en chômage partiel et quelques salariés en Télétravail. La filière médico-sociale a fermé ses établissements au public et placé tous les salariés en télétravail il y a seulement deux services d'ouverts partiellement.</p> <p>En cas de travail sur site et auprès du public les mesures barrières sont en place, des masques, des gants et du gel hydro alcoolique ont été exigés par le CSE. Nous avons fait valoir un droit d'alerte au motif que plusieurs salariés nous avaient fait remonter le manque de protection</p> <p>Une réunion extraordinaire du CSE s'est tenue à ce propos hier et notre avis et exigences ont été entendus, nous aurons une autre réunion par Visio vendredi pour avoir le retour de la mise en place de nos demandes dans le cadre de ce droit d'alerte.</p> <p>Le chômage partiel a été mis en place pour toutes les filières après concertation avec les membres du CSE et pour la durée du confinement. Nous devons nous battre syndicalement pour revendiquer le paiement des différentiels par l'association (ce n'est pas gagné !!!)</p> <p>Pour toute la filière médico-sociale le télétravail est en place et fonctionne plutôt bien. Retour par mail chaque jour à la direction des actions menées par téléphone ou Skype auprès des usagers. Pour le moment l'employeur a demandé de prendre les récupérations pendant cette période, pour les congés pas encore de consignes.</p> <p>En revanche pour ceux en chômage partiel l'employeur a demandé de prendre en priorité les congés acquis restant sur la période et les récupérations avant la mise en chômage partiel (ce n'est pas trop mal en termes de salaire ...mais !!!)</p>

		<p>Plusieurs salariés ont fait valoir leur droit à congé maladie pour garde d'enfant sans délai de carence, a priori. D'autre se sont mis en maladie pour préserver leur santé fragile et /ou celle de leur famille.</p> <p>Pour le moment pas de demande d'augmentation de temps de travail de la part de l'employeur.</p> <p>Nous assurons une veille syndicale permanente et restons joignables par téléphone. C'est d'ailleurs cette veille qui a conduits au droit d'alerte que nous avons fait valoir conjointement avec Asso Solidaire</p>
EHPAD DE MAURON	MAURON	<p>L'ehpad de Mauron nous avons fermé depuis 15 jours les portes aux personnes extérieures. Pour l'instant pas de cas avérés. le manque de masques est un problème (2 par jour par agents pour les masques chirurgicaux) et très peu de masques FFP2. Nous essayons de désinfecter les locaux le plus souvent possible. Les résidents ne sont pas encore confinés dans leur chambre mais dès qu'il aura un cas avéré tous les résidents resteront en chambre (problème avec les personnes déambulantes ???) nous avons souvent de petites réunions pour s'adapter au jour le jour. .</p> <p>voilà pour l'instant les nouvelles que je peux te donner en espérant que la crise sera gérer le mieux possible sachant que je voie quand même que partout il y au gros manque de matériel.</p>
EHPAD MAREVA	VANNES	<p>Les quatre résidences sont fermées depuis le 9 mars. Aucune visite extérieure.</p> <p>Message vocal sur le répondeur et sur le site Mareva, pour expliquer aux familles que les résidents vont bien.</p> <p>Rendez-vous extérieurs des résidents annulés. Les formations annulées. Les stagiaires également, sauf les stagiaires IDE.</p> <p>Registre mis en place à l'entrée avec gel hydroalcoolique pour toute personne venant de l'extérieur (silgom, ambulances...).</p> <p>Aucun cas déclaré à ce jour.</p> <p>Le 12 mars :</p> <p>Lingettes et produits à disposition pour désinfecter les claviers et téléphones avant et après chaque utilisateur.</p> <p>Nettoyage des poignées de portes, rampes, plusieurs fois par jour par l'agent d'entretien.</p> <p>Télétravail pour le service RH et administratif, sauf trois agents (un pour chaque accueil, afin de répondre aux appels téléphoniques extérieurs).</p> <p>Les agents techniques sont affectés, un par résidence.</p> <p>Garde d'enfants : les personnels s'arrangent par leur propre moyen (époux, école) ou changement d'horaires (vu avec le cadre et les collègues).</p> <p>Le 23 mars :</p> <p>Accès au vestiaire limité à trois personnes en même temps et deux personnes pour les salles de pause.</p> <p>Au niveau des masques, c'est comme tous les soignants, nous en avons très peu; notre directeur tente de résoudre ce problème.</p>

		<p>Le 10 AVRIL toujours pas de cas chez les résidents et le personnel, renforts des équipes le week end. Réflexion sur un lieu dédié COVID dans chaque résidence et en parallèle préparation au déconfinement avec une réflexion sur les visites des familles (lieu, durée, fréquence)</p> <p>A partir du 20 avril assouplissement du confinement à l'intérieur des résidences avec le retour des repas en salle à manger avec des mesures de distanciation et l'application des mesures barrières</p>
--	--	--

LUDOVIC FAIT REMARQUER QUE 3 COURRIERS REGIONAUX SONT PARTIS A L'ARS ET AU MINISTERE

QUELLES SONT LES STRATEGIES A ADOPTEES SUR QUIBERON : CONFERENCE TELEPHONIQUE, COMMUNIQUE,

NE PAS AVOIR PEUR DE FAIRE DES DGI ET DE METTRE EN BOUCLE L'ARS ET L'INSPECTION DU TRAVAIL ET DE LES INFORMER SUR LE RETOUR DE LA REPOSE DU DGI